



En région parisienne, le 2 avril. Azra (1) et Esma (1) ont interpellé les autorités françaises pour faire libérer leur sœur refoulée à la frontière grecque et détenue en Turquie.

«Même une Française peut être violemment renvoyée vers la Turquie»

Par
MARIA MALAGARDIS
Photos
MORGANE DELFOSSE

Elle a montré sa carte d'identité pour prouver qu'elle était bien française. Mais les policiers grecs n'ont rien voulu savoir. Lui intimant de se taire et de se mettre à genoux, elle et son mari. Avant de couper les lacets de leurs chaussures. Voilà à peine deux heures qu'ils avaient franchi la frontière. Ils se trouvaient enfin en Europe ! Dans la zone Schengen, censée protéger tous les citoyens européens. «*On est passé !*» avait d'ailleurs informé Meryem (1) par SMS, peu après 9 h 30 ce matin d'octobre. Et ses deux sœurs, Azra et Esma (1), qui, depuis la France, suivaient son périple, s'étaient réjouies, soulagées : Meryem et son mari, tous deux âgés de 33 ans, venaient d'échapper à la prison, condamnés en Turquie pour des motifs politiques, victimes comme tant d'autres, de la répression du régime de Recep Tayyip



Alors que la pratique illégale des «pushbacks» vient de pousser à la démission le patron de Frontex, l'agence européenne de surveillance des frontières, «Libération» révèle qu'un de ces refoulements forcés a visé une ressortissante française. Sa famille et ses avocats ont porté plainte contre la Grèce et envisagent de le faire contre la France.

RÉCIT

Erdogan. Mais rien ne va se passer comme prévu. Et moins de 24 heures après leur arrivée en Europe, le couple, qui se croyait enfin à l'abri, va se retrouver, contre son gré, renvoyé en Turquie, où Meryem et son mari sont désormais emprisonnés. Ce samedi d'avril, nous retrouvons Azra et Esma, les deux sœurs de Meryem, et leurs avocats, dans un café parisien pour évoquer cette histoire insensée «*qui n'aurait jamais dû avoir lieu*», répète la première, encore incrédule. Cette histoire, c'est celle de la première Française à avoir été victime, en Grèce, d'un «*pushback*». Du nom de cette pratique totalement illégale de refoulement forcé, qui touche d'habitude uniquement des étrangers candidats à l'asile. De plus en plus souvent dénoncés par les ONG et les victimes elles-mêmes, ces «*pushbacks*» sont aussi la raison, derrière les soupçons de fraude, de la démission vendredi de Fabrice Leggeri, le patron de Frontex. Car l'agence européenne de surveillance des frontières de l'UE est désormais ouvertement accusée d'être complice de ces refoulements.

«ELLE NE DORT PLUS, ELLE NE VIT PLUS»

Depuis le début de l'année, selon l'association Border Violence Monitoring Network, ils auraient concerné au nord de la Grèce plus de 4000 personnes, renvoyées illégalement de l'autre côté du fleuve Evros, qui délimite la frontière sur 200 km entre la Grèce et la Turquie. Celle que Meryem traversera elle aussi avant d'être arrêtée. Les mêmes pratiques se sont généralisées en mer Egée, sur les îles grecques à la frontière orientale de l'Europe. L'ONG Mare Liberum y comptabilisait 9600 personnes refoulées illégalement entre janvier et septembre 2021. Ces déportations musclées sont l'occasion d'innombrables violences: les victimes de ces pushbacks sont humiliées, souvent battues, toujours dépouillées de leurs biens. En juin, 12 hommes avaient même été retrouvés totalement nus en pleine nuit en Turquie, après avoir été refoulés de Grèce. Dans ce monde parallèle, secret, le non-droit est la règle. En septembre, c'est même un employé de Frontex, un interprète afghan qui avait été sorti d'un bus au nord de la Grèce, roué de coups par des policiers et expulsé manu militari de l'autre côté du fleuve Evros.

Les autorités grecques nient l'existence de ces pratiques qui ne respectent pas la convention de Genève. Face à la

multiplication des accusations, Athènes a pourtant dû ouvrir en novembre une enquête, confiée à l'Autorité nationale de la transparence, une instance locale. Laquelle a conclu, le 25 mars, à l'existence des pushbacks. «*Les survivants de ces refoulements seront heureux d'apprendre que ce qu'ils ont vécu n'a jamais eu lieu*», twittait aussitôt la correspondante du *New York Times* en Grèce. «*Avec Meryem, une étape supplémentaire a été franchie*», constate Omer Shatz, l'un de ses avocats. «*Son renvoi en Turquie, prouve que même avec des documents d'identité français, on n'est plus à l'abri d'un refoulement illégal*», ajoute ce juriste. Dans le cadre de ce dossier, il a déposé le 18 février, avec l'avocate Violeta Moreno-Lax, très active dans le combat contre ces pushbacks illégaux, une requête contre la Grèce devant la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg.

«*Il y a une trentaine de dossiers similaires déposés devant cette instance. Reste que cette fois-ci, pour la première fois, il ne s'agit pas d'une migrante. Meryem a le teint plutôt foncé? Elle porte un foulard? Mais elle est bien française et c'est du pur racisme*», insiste Omer Shatz. Cet avocat de 41 ans est le directeur juridique de Front-Lex, une ONG qui démasque l'hypocrisie criminelle des politiques migratoires à coups de batailles juridiques devant les tribunaux européens. Il fait d'ailleurs partie de ceux qui ont fait pression pour pousser le patron de Frontex vers la sortie: en mars, il avait initié une action légale pour contraindre la commissaire européenne Ylva Johansson à s'expliquer sur le maintien de Leggeri à la tête de Frontex, alors que plusieurs enquêtes mettaient en cause le fonctionnement de cette agence et sa complicité active dans la pratique des pushbacks.

En découvrant l'histoire de Meryem, il n'a pas hésité à soutenir Azra et Esma. Ce ne sont pas leurs vrais prénoms, pas plus que celui de Meryem. Même à l'étranger, pour les ressortissants binationaux de la diaspora turque, évoquer les emprisonnements arbitraires du régime d'Ankara est un sujet sensible qui divise les proches, suscite des polémiques. Les deux sœurs – l'une sociologue, l'autre professeure d'économie – ne veulent pas pour l'instant que la famille subisse les effets d'une médiatisation incontrôlée.

«*Certains de nos proches ne sont pas au courant. Mais notre mère, elle, sait. Elle ne*

dort plus, ne vit plus. Je la sens tellement malheureuse», confie Azra, soudain au bord des larmes. Sur son téléphone portable, elle montre des photos de Meryem: une jeune femme souriante, au visage rond presque enfantin. «*Notre sœur nous remontrait toujours le moral. Elle est drôle, joyeuse, attentive aux autres. Tellement généreuse! C'est quelqu'un qui n'a aucune méfiance, ne pense jamais à mal*», s'exclament en chœur Azra et Esma.

SANS BOIRE NI MANGER

«*Meryem a toujours voulu revenir vivre et travailler en France, où elle est née et où elle a grandi*», explique Azra. «*Elle était partie en Turquie en 2013 pour compléter un cursus universitaire. Il n'a jamais été question qu'elle y*

reste. Même si elle y a rencontré un jeune homme qu'elle a épousé en 2019. Nos parents sont d'origine turque, mais Meryem se sentait avant tout française. Ils nous ont élevées dans les valeurs de la République», renchérit Esma. Qui évoque «*une enfance heureuse*» au sein d'une fratrie «*très soudée*», installée dans une petite ville de la région parisienne «*où tout le monde nous connaît et nous apprécie*».

Les malheurs de Meryem commencent bien avant le pushback. En 2018, l'étudiante se retrouve soupçonnée d'appartenir au mouvement güleniste Fetö, cible des foudres d'Erdogan depuis la tentative de coup d'Etat raté de 2016. Arrêtée une première fois en avril, lors d'une rafle dans le milieu étudiant, elle passe une dizaine de jours en

prison, puis sera à nouveau détenue neuf mois pendant son procès. Avant d'être condamnée à six ans et trois mois d'emprisonnement en juillet 2019.

Ce qu'on lui reproche? Presque rien. Un coup de fil anodin passé à un libraire, un compte ouvert dans une banque. Autant d'indices hasardeux qui a posteriori, renvoient par ricochets à la galaxie güleniste. Mais la répression ne fait pas dans le détail: plus de 300 000 personnes ont été détenues sous cette nouvelle ère du soupçon. Libérée le temps de la procédure d'appel, Meryem apprend par la presse la confirmation finale de sa peine, et de celle de son mari, en juillet 2021. Impossible de quitter légalement la Turquie, en raison d'une interdiction de quitter le territoire imposée dès le premier emprisonnement.

Le couple décide alors de franchir clandestinement le fleuve Evros pour rejoindre la Grèce, et donc l'Europe. La traversée n'est pas aisée. La zone est militarisée. Avec le soutien de l'Union européenne, une portion est désormais fortifiée par un mur métallique de plus de cinq mètres de haut. Mais ce 19 octobre, un passeur les mène de l'autre côté du fleuve. Et Meryem le fait immédiatement savoir à ses sœurs. Lesquelles informent aussitôt l'ambassade de France à Athènes, le consulat grec à Paris ainsi que la cellule de crise du Quai d'Orsay: leur sœur, une Française, victime de la répression en Turquie, vient de passer en Grèce et a besoin d'une protection immédiate. Sur le portable de Meryem, une appli de géolocalisation permet de la suivre à la trace. Jusqu'à ce que le couple, qui marchait sur une route de campagne, se retrouve intercepté par une voiture de police.

La suite, Meryem la racontera un mois plus tard au téléphone depuis sa prison turque. Car soudain, les sœurs perdent le contact. Elles s'affolent, multiplient les appels auprès des autorités françaises et grecques. Le dernier signal de sa sœur la localise près du village de Soufli. Mais l'ambassade de France et le Quai d'Orsay se contentent de renvoyer au consulat de Thessalonique, où une employée visiblement peu pressée, mettra quatre heures avant de tenter de joindre le commissariat de Soufli. Les policiers contactés affirmeront ne jamais avoir vu le couple. Interrogé par *Libération* sur cette inexplicable lenteur à agir ce jour-là, le Quai d'Orsay n'a pas donné suite.

Entre-temps, Meryem et son mari auront été mis à genoux,

délestés de tous leurs biens, puis jetés dans un fourgon déjà rempli de personnes, arrêtées comme eux. On les conduit alors dans une enclave isolée, entourée de fils barbelés. Des étrangers, tous pieds nus, y sont retenus prisonniers. Meryem et son mari y resteront plus de sept heures, au milieu de couvertures puantes sur lesquelles personne n'ose s'asseoir. Sans boire ni manger, assistant à l'arrivée de nouvelles cohortes de personnes interpellées, parfois battues sous leurs yeux.

«LA FRANCE NOUS A ABANDONNÉS»

En fin de journée, tous sont embarqués pour être conduits au bord du fleuve. Un bateau pneumatique les attend. Meryem tente encore d'expliquer sa situation aux policiers. «*Mais ils se moquaient de nous, ils étaient méchants. On a été traité comme des chiens*», expliquera-t-elle plus tard à ses sœurs. Le bateau est surchargé. A plusieurs reprises, l'embarcation menace de chavirer. Avant d'accoster dans une zone militaire turque, où Meryem et son mari seront vite arrêtés. Puis transférés séparément dans différentes prisons. La première se révélera sordide, avec ses cellules humides remplies de souris.

«*On les a jetés dans la gueule du loup. La Grèce nous a trahis et la France nous a abandonnés*», accuse aujourd'hui Azra, qui a écrit à Emmanuel Macron. A ce jour, elle n'a reçu pour seule réponse qu'un accusé de réception formel de la part de l'Élysée. Les avocats envoyés des lettres recommandées à différents services du Quai d'Orsay, restées sans suite. Ce n'est que le 25 mars qu'ils reçoivent un courrier assez étrange. Aucun fonctionnaire du Quai ne l'a signé. Il contient plusieurs erreurs factuelles, assez gênantes. Mais il y est bien confirmé que les autorités françaises ont été averties le jour même de l'arrestation de Meryem quand elle était encore en Grèce. Quand il était encore possible d'agir. «*Il aurait suffi que les policiers grecs tiennent compte de sa carte d'identité, comme ils auraient dû le faire. Il aurait suffi que les autorités françaises réagissent rapidement, comme elles avaient le devoir de le faire. Et ma sœur et son mari auraient été sauvés*», se tourmente sans cesse Azra. Après la requête contre la Grèce à Strasbourg, ses avocats envisagent désormais de poursuivre la France en justice. ◆

(1) Les prénoms ont été modifiés.



Omer Shatz, avocat international et directeur juridique de l'ONG Front-Lex, le 2 avril à Paris.



Un marque-page fabriqué par Meryem (1) en prison et envoyé depuis la Turquie à ses sœurs.